



# Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry  
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

## Conseil communautaire

*Ecurcey, le 31 mars 2006*  
*Compte-rendu*

**Présents :** Pierre CHATELAIN, Michel TIEFAINE, Bernard OSIOWSKI, Maryse VUILLEMIN, Bruno PAGGETTI, Pascal TOURNOUX, Maurice GERARD, Claude PERROT, Rémi POËTE, Didier PEPIOT, Jean-Claude TIERCIN, Serge DELFILS, Sylviane DOUCELANCE, Guy SCHERRER, Patrick JOBARD, Gérard BIZE, Pierre JUILLARD, Catherine DORGET, Christian METHOT, Arlette DUBAIL, Jean-Marie LABRIET, Roselyne VANNIER, René BOUVROT, Rémi LAPPRAND, Jean-Claude DUPUIS, Philippe BOITEUX, Jean-Pierre BRANDELET, Philippe JOUILLEROT (suppléant de Pascal BRENET).

**Excusés :** Jérôme GRIENENBERGER (procuration à Bernard OSIOWSKI), Rachida SAOUEL, Christian DEVILLAIRS (procuration à Pascal TOURNOUX), Josiane RAPENNE, Laurence GRABER, Evelyne MAUGUE, Christiane HERZOG, Michel REMOND (procuration à Guy SCHERRER), Christian MAILLARD, Jean-Marie GAUME, Claude OCCIONI, Pierre VERPILLOT (procuration à Christian METHOT), Catherine MEUNIER, Yvan MEUNIER, Michel JACOTET (procuration à Rémi LAPPRAND), Catherine DUBILLARD, Georges HABERSTICH, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Alain CENNI (procuration à Philippe JOUILLEROT), Pascal BRENET (suppléé par Philippe JOUILLEROT), Jean-Louis WIEDMER.

Le Conseil s'est régulièrement réuni sous la présidence de **Claude PERROT**  
**Sylviane DOUCELANCE** a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Claude PERROT demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour initial : il souhaite donner lecture d'un courrier adressé par Guy SCHERRER et mentionner une information importante concernant le collège de Blamont suite à son conseil d'administration.

### 1. BUDGETS PRIMITIFS 2006 - TAUX D'IMPOSITION

Avant de présenter le budget, Claude PERROT en expose les orientations :

*« Le budget primitif a fait l'objet d'un examen en réunion de bureau mercredi 22 mars. Il se veut conforme aux choix qui ont été faits au cours des réunions de Conseil communautaires, lesquelles ont été régulièrement préparées par de multiples réunions de commissions.*

*De façon synthétique :*

*Aucune nouvelle charge en investissement qui n'ait été décidée ici en assemblée générale. La seule inscription en dépense nouvelle concerne l'enquête Energie qui a fait ici l'objet d'un vote, et qui s'élève à 10 680 €. Il faut rappeler que les autres opérations en investissement ont été provisionnées aux précédents budgets (Schéma Directeur d'Assainissement, Etude de la zone artisanale, etc...).*

*L'essentiel du BP concerne donc le fonctionnement :*

#### ▪ **Les dépenses**

*Ont été reconduites les opérations décidées en Conseil communautaire, telles que, l'accueil périscolaire, les « Petits Citoyens », l'action Ados, les centres de loisirs, l'aide aux Farfadets, l'opération arbres fruitiers, la subvention au chenil, etc...*

De nouvelles actions ont été décidées en 2005 mais non encore budgétées comme le portage de repas à domicile et de nouvelles opérations ont été décidées en 2006 : subventions aux clubs de foot d'Autechaux, de Roches, de Meslières et d'Abbévillers et financement de l'intervention de Gaïa dans les écoles.

L'essentiel de l'augmentation des charges de fonctionnement que nous constatons concerne ces opérations, en particulier par l'augmentation des frais de personnels liés à l'accueil périscolaire (création de 6 postes financés à 60% par la CAF). Ces dépenses avaient été inscrites en 2005 pour une partie de l'année seulement, elles le sont désormais pour l'année pleine.

Les autres charges de fonctionnement varient peu, ce sont essentiellement les charges de secrétariat.

▪ **Les recettes :**

Mauvaise surprise avec la DGF qui contrairement à nos prévisions et calcul, ne prend pas en compte la création des services nouveaux tels que les services à la famille ou le portage de repas ce qui fait que la DGF n'a pas été revalorisée cette année. Ce calcul complexe fait intervenir un « Coefficient d'Intégration Fiscale » proportionnel aux charges communales transférées à la Communauté de communes. Il devrait donc prendre en compte les charges de services récemment créés que les communes seules ne pouvaient assumer. Ce n'est pas le cas. Je me propose de soulever ce point par courrier devant monsieur le Préfet et ses services, car il y a là une injustice, en tout cas un manque de cohérence ou de logique.

L'effort portera donc sur les impôts, par l'augmentation proposée des quatre taxes que nous souhaitons voir passer :

- de 0,814 % à 0,976 % en TH, ce qui ferait passer la participation moyenne par habitant de 5,52 € à 6,83 €.
- de 1,22 % à 1,46 % en TFB soit de 5,79 € à 7,45 € par habitant.
- de 1,76 % à 2,12 % en TFNB soit 0,74 € à 1,137 € par habitant.
- de 0,812 % à 1,137 % en TP.

Les pourcentages d'augmentation sont relativement importants, mais s'appliquant à des chiffres modestes. L'augmentation de l'imposition communautaire s'avère faible au regard des services rendus. Malgré cette augmentation la Communauté resterait parmi les moins imposées du département.

**Deux explications à cet ajustement nécessaire à mes yeux :**

La Communauté de communes a financé sa première année d'activité uniquement avec la Dotation Globale de Fonctionnement, qui sert habituellement aux frais de personnels. Nous avons démarré avec 0 personne, puis Marc est venu. Par ailleurs je tiens à le dire, la Communauté de communes des Balcons du Lomont est une des seules Communauté de communes dont les présidents et vice-présidents ne prennent pas d'indemnités, où les élus ne sont pas défrayés de leurs déplacements.

La deuxième année, la Communauté de communes a prélevé 40 000 € dont les deux-tiers sur les ménages, ce qui donnait une participation pour chaque individu qui aurait à payer TF et TH de 4,5 €.

Cette participation moyenne s'élevait à environ 11 € en 2005. Nous la proposons cette année à 14,28 €.

Si l'on regarde maintenant la répartition des aides accordées en 2005 ce sont :

200 familles qui ont bénéficié des services à la jeunesse (accueil périscolaire, actions ados, centres de loisirs), 60 foyers des services des Farfadets, 20 personnes du portage de repas, 250 foyers de l'opération « arbres fruitiers », 360 élèves qui ont reçu les Petits Citoyens, ce pourra être 4 clubs de foot et x joueurs qui seront aidés. Et je le dis à nouveau : 6 et bientôt 7 personnes salariées de la Communauté de communes avec l'accueil périscolaire, 7 animateurs Francas avec l'action Ados et l'accueil périscolaire. Enfin il est prévu l'attribution d'une location pour les communes qui accueillent les enfants : Autechaux-Roide, Roches lès Blamont, Blamont, Abbévillers, Meslières, et bientôt Villars lès Blamont.

Tout ceci est possible aussi par le levier que constituent les aides considérables de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région, de FIDEL, bientôt de l'ADEME, etc. Toutes les opérations inscrites bénéficient ainsi d'une aide obtenue ou valorisée grâce à l'intercommunalité.

J'ai le sentiment qu'il n'y a aucune surprise dans ce budget, tout ayant peu ou prou été débattu en Conseil et de toute façon dans les différentes commissions.

Avant de revenir sur le détail des différents crédits inscrits, vous avez la parole sur les choix des projets inscrits sur ce budget ».

**Bruno PAGGETTI** donne lecture d'un communiqué du Conseil municipal d'Autechaux, celui-ci se prononçant contre l'augmentation des taux d'imposition, en raison de toutes les augmentations déjà supportées par le contribuable. Toutefois le conseil municipal accepte les projets proposés. Pascal TOURNOUX souligne que le fait d'augmenter les taxes (notamment la TP) risque de faire fuir les entreprises plutôt que de les inciter à se développer.

**Claude PERROT** cite le courrier transmis par Michel REMOND expliquant son opposition à l'augmentation des taux pour les mêmes raisons que celles invoquées par Bruno PAGGETTI.

**Jean-Claude TIERCIN** demande si certains postes du budget seront rediscutés : les dépenses prévues au budget et relatives à des projets encore non validés en conseil seront bien entendu discutées en assemblée.

**Christian METHOT** signale à l'assemblée que si l'on n'augmente pas les taux, il faut trouver d'autres recettes (ce qui paraît difficile) ou ne pas réaliser les dépenses relatives aux projets pourtant acceptés.

**Guy SCHERRER** demande si par exemple la suppression des subventions aux clubs de foot peut éviter l'augmentation des taux. **Claude PERROT** répond que le budget doit refléter les vœux des commissions et de l'assemblée.

**Jean-Marie LABRIET** remarque que les commissions, dans leurs projets, ne peuvent pas anticiper le budget de l'année, et qu'il ne faudrait pas que l'augmentation devienne récurrente : il en est de la responsabilité du Président de juger si l'augmentation est tolérable, et le problème vient du fait que la Communauté de communes est partie d'un taux très bas.

**Pierre CHATELAIN** avance que si l'on se réfère à toutes les augmentations qui interviennent ailleurs on n'avance plus. Il convient de se situer par rapport aux besoins de la Communauté de Communes.

**Gérard BIZE** insiste sur le fait que la variation par habitant pour 2006 n'est pas excessive compte tenu des actions réalisées avec l'accord du conseil, mais qu'il faudra être vigilant pour les années futures.

**Claude PERROT** conclut en insistant sur le fait que par ses actions menées en faveur des personnes en difficultés, par la mise en place de service aux personnes, et grâce au soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de communes a rempli son rôle ; il donne lecture du budget en détail avant de passer aux votes. *(Le budget a été envoyé à chaque délégué et annexé au présent compte rendu)*

#### Résultat des votes :

Taux d'imposition :	Pour : 25	Contre : 7	Abstentions : 2
Budget primitif :	Pour : 27	Contre : 6	Abstention : 1

## 2. BUDGET ORDURES MENAGERES

*Le budget a été envoyé à chaque délégué et est annexé au présent compte rendu*

Après présentation du budget par le Président, **Jean-Claude TIERCIN** souligne que le montant des impayés n'entrant pas en compte dans le calcul de la part, on les retrouve toutefois dans les titres annulés.

**Le budget est adopté à l'unanimité.**

## 3. ASSURANCE ET ENTRETIEN DU MINIBUS

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de communes doit assurer le véhicule BOXER combi mis à disposition des Francas pour l'action Ados.

Après consultation, le Président propose de contracter avec GROUPAMA Assurances et autorise le Président à signer le contrat.

**Après délibération, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat d'assurance du Boxer combi mis à disposition des Francas pour l'action Ados**

## 4. EXTRANET DU CONSEIL GENERAL

Le Président expose à l'assemblée que le Conseil général du Doubs propose à la Communauté de communes une mise à disposition de l'Extranet des Communes du Doubs. L'objectif de cette mise à disposition par voie contractuelle est, entre autres, de permettre aux communes d'accéder à une base de données à caractère juridique et administratif, d'accéder au portail Localtis ainsi qu'au portail SIG.

Après délibération, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil général.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité**

## 5. DIGITALISATION DU CADASTRE DES COMMUNES

Dans le cadre de son programme « DOUBS 2010 », le Conseil général prévoit d'initialiser un projet de digitalisation du plan cadastral en partenariat avec les Communautés de communes. A cette occasion une réunion technique a été organisée le 16 mars à Besançon, **Pierre Chatelain** y a représenté la Communauté de communes.

Pour l'instant la plupart des communes dispose du CD-Rom VIS-DGI mais pas de plans cadastraux numérisés. L'avantage de la digitalisation proposée par le Conseil général, faite par vectorisation, est qu'elle est validée par la Direction des impôts.

Ce projet devrait être financé à hauteur de 40% par le Département, 30% par des intervenants (tels que EDF, DDE, etc...), et 30% à la charge des Communautés de communes. La Direction générale des Impôts n'intervient pas dans le financement, mais en contrepartie, s'engage à une mise à jour fréquente des plans. Le coût de cette opération est estimé à 2 200 € restant à charge de la Communauté de communes. Afin de pouvoir se positionner au plus tôt, Pierre CHATELAIN propose de s'engager dès que possible.




**Le président demande un vote d'engagement du conseil pour cette opération. Décision adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

## 6. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Président expose l'opportunité pour la Communauté de communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge et que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

**Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité charge le Centre de Gestion du Doubs de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et autorise le Président à signer les conventions en résultant.**

## 7. QUESTIONS DIVERSES

-  Claude PERROT donne lecture de la lettre de démission de Guy SCHERRER en tant que délégué de la Communauté de communes au sein du SIEVOM. La question du résultat du vote lors de la dernière réunion du Syndicat sera redébatue en commission. En effet le comité syndical du SIEVOM a adopté la proposition de créer une nouvelle déchetterie sur le secteur de Pont de Roide. Guy SCHERRER précise juste qu'il ne remet pas en cause le vote du SIEVOM.
-  Information sur le Collège de Blamont. Suite au Conseil d'administration du collège, auquel participait Sylviane DOUCELANCE en tant que Présidente du Syndicat des Affaires du Collège, il apparaît qu'un problème de sureffectif aura lieu dans les classes de 6° à la prochaine rentrée scolaire. L'inspection académique envisage pour y remédier, non pas de prévoir une classe supplémentaire, mais d'organiser un transport pour que le « *surplus* » d'élèves soit dirigé vers un autre collège, et menace même de modifier si besoin la carte scolaire. Sylviane DOUCELANCE déplore cette résolution qui révèle un problème d'inégalités entre les élèves, un problème pour les écoles primaires (risques de fermetures de classe), des problèmes financiers (les communes devront financer une participation pour les enfants scolarisés ailleurs en plus de leur participation au Collège de Blamont). Déplorant cette situation, Sylviane DOUCELANCE demande le soutien du Président et du Conseil communautaire. Rémi LAPPRAND précise que des élèves sont inscrits sur listes d'attente au collège de Blamont. Le Président, au nom du Conseil communautaire, propose d'adresser un courrier à l'Inspection d'académie, d'alerter au plus vite le Conseil général, voire le Sous-préfet et les députés.
-  Claude PERROT informe qu'une réunion a eu lieu le 30 mars avec le Directeur de La Poste à laquelle les maires étaient conviés : à plus ou moins long terme, dans un souci d'obligation de rentabilité, La Poste prévoit de transformer les bureaux de Blamont et Abbévillers en Agence Postale Communale, ou en Relais Poste Commerçant, sous la responsabilité d'un bureau central qui serait situé à Seloncourt ou Hérimoncourt. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant passé en revue, **Claude PERROT** clôt la séance à 22<sup>h</sup>00.

Sylviane DOUCELANCE  
Secrétaire de séance